



RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 01024

Numéro SIREN : 810 299 784

Nom ou dénomination : A CONSULTING

Ce dépôt a été enregistré le 16/06/2015 sous le numéro de dépôt A2015/008905

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULOUSE**



1854265

Dénomination : A CONSULTING
Adresse : 14 rue Federico Garcia Lorca 31520 Ramonville-saint-agne -FRANCE-

n° de gestion : 2015B01024
n° d'identification : 810 299 784

n° de dépôt : A2015/008905
Date du dépôt : 16/06/2015

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire
du 01/04/2015



1854265

A CONSULTING
Société à responsabilité limitée
au capital de 2.500 euros
Siège social : 14 Rue Frederico Garcia Lorca 31520 Ramonville St Agne
810 299 784 RCS TOULOUSE

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 1 AVRIL 2015.

L'an deux mille quinze, le premier avril, à dix-huit heures, les associés se sont réunis à Ramonville St-Agne en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents :

Associé personne morale

La société. **FINANCIERE CAP DEV**

forme juridique SAS

au capital de 50 000 euros

ayant son siège social à La Parnière 44650 LEGE

immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés sous le numéro 480 005 842 RCS de

Nantes représentée par **M Clément Peaudeau** Agissant en qualité de **Président** ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des présentes

se sont réunis pour statuer sur la clôture du 1^{er} exercice de la société A Consulting.

A cet effet, ils ont convenu ce qui suit :

Le Président constate que les associés présents possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition les projets ci-dessous:

- **La clôture du premier exercice de la société A Consulting sera portée au 31 décembre 2016**

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de Commerce ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

CP

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

PREMIERE RESOLUTION

- **Il est décidé de porter la clôture du premier exercice de la société A Consulting au 31 décembre 2016**

Le Président donne lecture :

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

- **Il est décidé de porter la clôture du premier exercice de la société A Consulting au 31 décembre 2016**

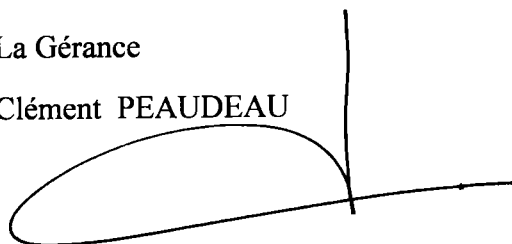
Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix-neuf heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérance et par tous les associés présents.

La Gérance

Clément PEAUDEAU

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a horizontal line extending to the right.